



3747, rue Principale

Dunham, QC, J0E 1M0

Tél.; (450) 295-3404

Cellulaire.; (450) 521-0467

ssid@videotron.ca

Devenir pompier, réalisez votre rêve d'enfance !!

Le Service de Sécurité des Incendies de Dunham, sous la direction de M. Patrick Cournoyer, vous présente un mini document concernant les étapes à suivre et quelques renseignements pertinents reliés au métier de pompier.

Profil du métier de pompier

Le but du Service de Sécurité des Incendies de Dunham est tout d'abord de sauver des vies et de minimiser les pertes matérielles tout en maintenant les risques à leurs plus bas niveau.

Mise en candidature

Le candidat doit ;

- Avoir plus de 18 ans.
- Permis de conduire valide.
- Avoir une bonne condition physique.
- S'engager à suivre et réussir une formation minimale d'environ 345 heures (Pompier 1) ou équivalence et plus.
- N'avoir aucun casier judiciaire.

Procédure de sélection

Formulaires

- Curriculum vitae
- Permis de conduire valide
- Copies de formation réussie

Vérification

- La direction du Service de Sécurité des Incendies de Dunham vérifie les documents.
- La direction du Service de Sécurité des Incendies de Dunham vérifie l'existence d'un casier judiciaire.

Entrevue

- Les entrevues sont prévues lors d'un besoin d'embauche parmi les candidatures éligibles.

Examen médical

- Fournir une attestation médicale de la bonne condition physique du candidat.

Embauche

- Lorsqu'un nouveau pompier est embauché celui-ci sera admis au cours de formation « Pompier 1 » d'une durée d'environ 370 hrs (si celui-ci n'a pas d'équivalence). Les coûts reliés à la formation sont payés par la municipalité.

La direction vous remercie de votre intérêt !!!